

BLA BLA



Parution du 27 mars 2023

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Province de Québec Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 février 2023 à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller
M. Denis Perreault, conseiller

Absents :

M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

Le maire Gilles Gosselin en profite pour remercier la présence des gens dans l'assistance et souhaite la bienvenue à la nouvelle adjointe Britany Vallières.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 ;
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ;
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Rapport des comités ;
 - 6.1 Parole au comité de réglementation
 - 6.2 Parole au comité de la sécurité publique
 - 6.3 Parole au comité de voirie

7. Administration ;
- 7.1 Résolution autorisant l'inscription au congrès de l'ADMQ et le remboursement des frais
- 7.2 Résolution autorisant l'inscription à une formation sur l'accès à l'information le 26 avril à Drummondville et le remboursement des dépenses
- 7.3 Résolution pour l'embauche de la nouvelle adjointe Britany Vallières
8. Aqueduc et égouts ;
- 8.1 Rencontre avec l'inspecteur (discussion aqueduc et voirie)
- 8.2 Résolution autorisant le dépôt du rapport annuel du réseau sanitaire 2022
- 8.3 Résolution pour accepter le rapport de contestation d'une sanction administrative pécuniaire sur l'eau potable
- 8.4 Achat d'un PH-mètre
- 8.5 Demande de Madeleine Shank (source)
9. Sécurité publique ;
- 9.1 Avis de motion G-100 harmonisé (abolition du règlement #312 G-200 et dépôt du projet de règlement #317-2023 G-100 harmonisé)
- 9.2 Génératrice pour l'édifice municipal
10. Voirie ;
- 10.1 Résolution pour dépôt d'un projet au programme PAVL (Programme d'aide à la voirie locale)
- 10.2 Résolution pour approuver le cahier de charge des travaux prévus pour l'été 2023
11. Urbanisme et environnement ;
- 11.1 Donner mandat à notre urbanisme Alexandre Déragon (chemin Dupuis)
- 11.2 Donner mandat à notre urbanisme Alexandre Déragon (modification à la réglementation sur la location des résidences)
- 11.3 Avis de motion pour modifier le règlement 300 (dépôt du 1^{er} projet)
12. Loisirs et culture ;
- 12.1 Résolution pour renouveler l'entente intermunicipale en loisir et culture avec la ville de Victoriaville pour 2023-2027
- 12.2 Demande : Appui à la Ville de Victoriaville aux jeux du Québec 2026
13. Affaires diverses ;
- 13.1 Résolution pour la reddition de compte du régime transitoire
14. Liste de la correspondance ;
15. Varia ;
- 15.1 Demande de l'ARLC (Association des Riverains du Lac Coulombe)
- 15.2 Demande du journal Le Cantonnier
- 15.3 Demande d'Hugues Moisan
- 15.4 Demande de Nicolas Gaudreau
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour tel que présenté ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Ces dépenses sont incluses à la liste des comptes

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 117 437.17\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 117 437.17\$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	2 714.25
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	6 914.58
3	Visa Desjardins (achat divers)	3 119.56

4	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #1 - 2023)	31 259.00
5	PieuxXtrême Victo (pieux)	758.84
6	Construction Qualitek (moulure d'acier)	94.32
7	Gesterra (décembre)	11 571.03
8	Gilles Gosselin, maire	1 028.80
9	Michel Prince, conseiller	423.02
10	France Darveau, conseillère	423.02
11	Laurent Garneau, conseiller	423.02
12	Michel Lequin, conseiller	423.02
13	Guy Thériault, conseiller	423.02
14	Denis Perreault, conseiller	423.02
15	Bell Mobilité inc. (janvier)	54.00
16	Buropro (janvier)	168.74
17	Desjardins Sécurité Financière (janvier)	1 054.43
18	Entretien Général Lemay (janvier)	3 190.61
19	Excavation Marquis Tardif inc. (janvier)	22 558.48
20	Eurofins Environex (décembre & janvier)	316.18
21	Gaudreau Environnement inc. (janvier)	129.67
22	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	485.07
23	Hydro-Québec (salle municipale)	1 078.38
24	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	462.31
25	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	21.99
26	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	21.99
27	Hydro-Québec (quai)	55.11
28	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	565.57
29	Hydro-Québec (éclairage public / décembre)	268.41
30	Sogetel (janvier)	312.62
31	Tremblay Bois Migneault Lemay avocats (décembre)	258.69
32	Vivaco Groupe Coopératif (janvier)	100.87
33	Art Graphique Québec (formulaires)	125.84
34	Bojak Équipement (batterie)	181.49
35	Groupe Kopers inc. (vérification / aqueduc)	256.55
36	Desjardins Sécurité Financière (février)	1 066.93
37	Sogetel (février)	314.58
38	ADMQ (cotisations annuelles 2023)	1 914.52
39	COMBEQ (adhésion annuelle 2023)	436.91
40	FQM (contribution annuelle 2023)	1 223.83
41	PG Solutions (contrat annuel - 2023)	7 764.27
42	CRSBP (contribution & cotisation annuelle 2023)	3 086.32

43	Roulibus (contribution annuelle 2023)	865.34
44	SPAA (adhésion annuelle 2023)	650.63
45	SIUCQ de la MRC d'Arthabaska (contribution annuelle 2023)	316.40
46	Québec Municipal (adhésion annuelle 2023)	178.21
47	Copernic (adhésion annuelle 2023)	50.00
48	Total du salaire de la D.G. :	3 071.04
49	Total des salaires & déplacements :	4 832.89
TOTAL :		117 437.37 \$

RAPPORT DES COMITÉS

Denis Perreault du comité de réglementation a mentionné que l'on travaille sur le dossier de la location des résidences et des chalets ainsi que d'autres dossiers. Pour plus de détail, voir au point #11.

Gilles Gosselin a mentionné que la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts avait souligné la reconnaissance de plusieurs années de service de certains de nos pompiers en leur remettant des médailles du gouverneur général.

Les membres du comité de voirie ont mentionné que plusieurs travaux sont prévus pour l'année 2023, le point #10 plus bas mentionne quelques projets à venir.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION AUTORISANT L'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ ET LE REMBOURSEMENT DES FRAIS

CONSIDÉRANT QUE tel qu'il est mentionné au contrat de travail de la directrice générale, cette dernière peut assister à ce congrès annuel si elle le désire ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est 566.00\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE toutes autres dépenses seront aux frais de la municipalité, tels que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant est prévu annuellement au budget pour couvrir les dépenses reliées à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le frais d'inscription et toutes autres dépenses pour assister à ce congrès soient autorisés et remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION AUTORISANT L'INSCRIPTION À UNE FORMATION SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION LE 26 AVRIL À DRUMMONDVILLE ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire que la nouvelle directrice générale acquière des connaissances sur ce sujet ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est 385.00\$ plus taxes, incluant le dîner ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'inscription et toutes autres dépenses pour assister à cette formation soient autorisées et remboursées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE LA NOUVELLE ADJOINTE BRITANY VALLIÈRES

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois candidatures pour le poste d'adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le choix des membres du conseil s'est arrêté sur la candidature de Brittany Vallières ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche officielle sera faite seulement après une période d'essai ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE Brittany Vallières soit engagée au poste d'adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AQUEDUC ET ÉGOUTS

Les membres du conseil étaient censés rencontrer l'inspecteur municipal en atelier de travail, pour discuter des différents dossiers touchant le réseau d'eau potable, de la voirie, de la réglementation, etc.

Cependant, cette rencontre a été ajournée rapidement, car un bris sur le système d'aqueduc a privé tout le village d'eau potable pour la journée et l'inspecteur n'était pas disponible pour l'atelier de travail.

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU RÉSEAU SANITAIRE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal doit préparer un rapport annuel sur le réseau sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, le rapport annuel du réseau sanitaire 2022 doit être déposé et accepté par le conseil municipal avant d'être remis au ministère ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le rapport annuel du réseau sanitaire soit déposé au gouvernement par notre inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE RAPPORT DE CONTESTATION D'UNE SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE SUR L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire daté du 24 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE dans la lettre du 7 novembre 2022, il avait été fait mention que la municipalité ne respectait pas la tenue d'un registre (selon l'article 22.2 de la loi) et nous disant que le volume d'eau n'était pas inscrit à ce registre ;

CONSIDÉRANT QUE dans la deuxième infraction en date du 20 septembre 2022, le chlore libre n'était pas conforme à 0,3 ml / l ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en désaccord avec cette sanction et nous voulons présenter une demande de réexamen de la décision ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UN avis de contestation soit transmis au ministère de l'Environnement dans le but de demander une révision de la décision. Une lettre explicative des événements est également incluse à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'UN PH-MÈTRE

CONSIDÉRANT QUE nous avons régulièrement besoin d'un pH-mètre pour prendre les données à l'aqueduc, à la station des eaux usées (égouts) et dans nos lacs et que celui que nous avons est présentement défectueux ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un pH-mètre est d'environ 600.00\$, incluant les frais de transport tempéré ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'achat d'un pH-mètre au coût d'environ 600.00\$ soit autorisé, pour remplacer celui défectueux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE MADELEINE SHANK

CONSIDÉRANT QUE Mme Madeleine Shank offre à la municipalité la possibilité d'acheter son droit de puisage d'eau à la source ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé la demande de Mme Shank et ils en sont venus à la conclusion que ce n'est présentement pas avantageux pour la municipalité d'en faire l'achat ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal offre à Mme Madeleine Shank un montant de 50.00\$ pour les cinq (5) prochaines années, couvrant les années 2023 à 2027, selon le montant de l'entente déjà existante ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UN montant de 50.00\$ soit payé à la fin de l'année 2023, couvrant une période de cinq (5) ans pour la location du puits pour les années 2023 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AVIS DE MOTION G-100 HARMONISÉ (ABOLITION DU RÈGLEMENT #312 G-200 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #317-2023 G-100 HARMONISÉ)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Thériault que le règlement 317-2023 intitulé G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska sera adopté à une séance ultérieure.

Projet présenté :

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2023 G-100
HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
D'ARTHABASKA**

ATTENDU les dispositions législatives pertinentes, notamment celles de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le premier règlement G-100 en 2012 (nouveau règlement 317-2023) établissant les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du présent règlement sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier ledit règlement;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 6 février 2023, en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M. Guy Thériault et un projet de règlement a été déposé par celui-ci au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le titre du règlement est modifié par le remplacement de « G-200 » par « G-100 ».

ARTICLE 2

L'article 1.1 est modifié par le remplacement de « G-200 » par « G-100 ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

MUNICIPALITÉ de Saints-Martyrs-Canadiens, le 6 mars 2023

GÉNÉRATRICE POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une nouvelle génératrice pour l'édifice municipal est nécessaire et essentiel, car l'édifice municipal est considéré comme un centre d'urgence par la sécurité civile en cas d'intempéries, catastrophes, désastres ou tous autres problèmes nécessitant un lieu de rassemblement ;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour une nouvelle génératrice est de 25 475.00\$, selon la soumission reçue de N. Faucher Entrepreneur Électricien ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 16 000.00\$ avait déjà été remis à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens par la sécurité civile, pour l'achat d'équipement pour le centre d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est inclus au surplus budgétaire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'achat d'une génératrice au coût de 25 475.00\$ soit autorisé et que le paiement pour cette dépense soit affecté au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIRIE

RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME PAVL (PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de révision s'impose à la première version qui a été déposée en 2021 au programme PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà réalisé certains travaux de voirie en 2021 et 2022 qui étaient mentionnés au projet déposé en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Denis Perreault a présenté aux élus une liste de travaux urgents à être réalisés sur notre réseau routier ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UNE demande modifiée soit présentée au programme PAVL, selon la liste des travaux énumérés par le conseiller Denis Perreault, afin d'obtenir l'approbation écrite du ministre pour aller de l'avant avec le projet déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION POUR APPROUVER LE CAHIER DE CHARGE DES TRAVAUX PRÉVUS POUR L'ÉTÉ 2023

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a présenté une première version d'un cahier de charge aux élus et que des modifications devront être apportées ;

CONSIDÉRANT QUE ce cahier de charge doit être fait le plus rapidement possible ;

CONSIDÉRANT QUE ce document sera utilisé pour faire des demandes de soumissions ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'inspecteur municipal, accompagné du comité de voirie, prépare les documents nécessaires pour faire des demandes de soumissions pour réaliser les travaux à l'été 2023 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DONNER MANDAT À NOTRE URBANISME ALEXANDRE DÉRAGON (CHEMIN DUPUIS)

CONSIDÉRANT QUE nous avons acquis de la municipalité de Ham-Sud en 2022, toute la portion du territoire situé sur le chemin Dupuis ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire acquis devra être mis à jour avec notre réglementation ;

CONSIDÉRANT QU'À la suite de cette acquisition un zonage devra être attribué à cette portion du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UN mandat soit donné à notre urbanisme Alexandre Déragon de la Firme EXP, pour qu'il prépare la mise à jour conforme à notre règlement municipal pour ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONNER MANDAT À NOTRE URBANISME ALEXANDRE DÉRAGON (MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION SUR LA LOCATION DES RÉSIDENCES)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut limiter la location des résidences sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'AVEC la nouvelle Loi qui sera bientôt en vigueur pour la location des résidences, nous devons entreprendre des procédures immédiates pour modifier notre réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QU'UN mandat soit donné à notre urbanisme Alexandre Déragon de la Firme EXP, pour qu'il prépare un projet de réglementation pour la location de résidences sur notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 300 (DÉPÔT DU 1^{ER} PROJET)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Guy Thériault que le règlement 300 portant le titre : utilisation de la rampe de mise à l'eau et des espaces de stationnements au lac Nicolet, ainsi que du lavage des embarcations nautiques sur les lacs de la municipalité.

Projet de modification du règlement 300 :

Les articles suivants seront corrigés : 5, 5.2, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1 et 7.2.

LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION POUR RENOUVELER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN LOISIR ET CULTURE AVEC LA VILLE DE VICTORIAVILLE POUR 2023-2027

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens désire renouveler son entente en loisir et culture avec la ville de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes de notre municipalité veulent bénéficier du tarif résident pour leur inscription à des activités en loisir et culture offert par la ville de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QU'UNE nouvelle entente d'une durée de cinq (5) sera signée avec la ville de Victoriaville ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte de renouveler l'entente intermunicipale en loisir et culture pour une période de cinq (5) ans avec la ville de Victoriaville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À LA VILLE DE VICTORIAVILLE AUX JEUX DU QUÉBEC 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être hôte des Jeux du Québec – Hiver 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que notre volonté est la même que la Ville de Victoriaville, c'est-à-dire faire rayonner notre belle région ;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre à notre jeunesse une expérience sportive et sociale exceptionnelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accorde son appui à la candidature de la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DIVERSES

RÉSOLUTION POUR LA REDDITION DE COMPTE DU RÉGIME TRANSITOIRE

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment a déposé à la MRC d'Arthabaska la reddition de compte du régime transitoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce même document a aussi été présenté aux élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE le conseil municipal approuve ce rapport et qu'il soit transmis conformément à la Loi à notre MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. SPAA (Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska / rapport annuel et renouvellement des licences animaux)
2. Le Cantonnier (les dates de parution et la liste des frais pour des publicités)
3. Copernic en collaboration avec Arbre-Évolution (reboisement des espaces publics - subvention disponible)
4. Gaudreau (nouveau recyclage des capsules en aluminium Nespresso / sac vert fourni par Nespresso)
5. Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (le guide pour un parcours simplifié dans les instances décisionnelles)
6. Télévision des Bois-Francs (nouvelle programmation TVCBF hiver 2023)
7. Journées de la persévérance scolaire (JPS) du 13 au 17 février 2023 (ruban vert pour souligner l'événement)

VARIA

DEMANDE DE L'ARLC (ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC COULOMBE)

Le dossier va être remis à notre comité d'environnement, pour des recommandations.

DEMANDE DU JOURNAL LE CANTONNIER

Le journal Le Cantonnier nous a fait une demande d'aide financière d'une contribution de 5.00\$ par citoyen, pour soutenir le journal. Cette demande équivaut à un montant de 1 385.00\$. Le conseil a pris la décision de refuser cette demande.

DEMANDE D'HUGUES MOISAN

Pour répondre à la demande de M. Moisan concernant le nettoyage du ruisseau Paradis. La municipalité n'a d'autre choix que de faire une nouvelle demande à la MRC d'Arthabaska à chaque fois qu'elle jugera opportun de nettoyer le ruisseau Paradis ou tous autres cours d'eau sur son territoire. Puisque c'est la MRC qui est responsable des cours d'eau, la municipalité doit obtenir une autorisation à chaque fois qu'elle a des travaux à faire sur un cours d'eau, c'est la procédure à suivre.

DEMANDE DE NICOLAS GAUDREAU

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a plus de collecte de grosses vidanges pour le secteur du chemin Cloutier au lac Coulombe, puisque ce secteur fait partie de la collecte saisonnière et que les quelques contribuables ayant une taxe de vidange dans ce secteur sont facturés à demi-tarif ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande pour l'achat d'une pancarte interdisant les grosses vidanges nous a été faite ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne veut plus voir d'accumulation de vidanges en bordure de la Route 161 à l'entrée du chemin Cloutier, comme par les années passées ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

QUE l'achat d'une pancarte interdisant les grosses vidanges soit autorisé pour mettre à l'entrée du chemin Cloutier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Journée d'échange et de réflexion sur le
bénévolat
UNE INITIATIVE DE LA MRC
D'ARTHABASKA**



Le mercredi 19 avril prochain, dans le cadre de la Semaine de l'Action bénévole, la MRC d'Arthabaska tiendra une journée de réflexion et d'échange sur le bénévolat aux locaux du Club FADOQ de Victoriaville, situés au 2, rue Drouin. Cette activité sera rendue possible grâce au soutien offert par le CIUSSS Mauricie-et-du-Centre-du-Québec dans le cadre de la démarche *Être mieux ... ensemble!* Sous le thème, « *Je m'engage...et j'en suis fier.fière* », cette journée aura pour objectif de relancer le bénévolat et de soutenir les organisations du territoire qui nécessitent la participation citoyenne au cœur de leurs activités. « Ce projet s'inscrit dans le cadre de notre plan d'action MRC Amie des aînés (MADA). Le bénévolat demeure une valeur ajoutée à notre communauté », souligne le préfet de la MRC d'Arthabaska et maire de la ville de Kingsey Falls, M. Christian Côté.



Une activité en deux volets

De 9 h 30 à 17 h, les représentants des municipalités et des organisations actives sur le territoire des deux MRC discuteront de la réalité des enjeux du recrutement, de l'accompagnement et de la rétention des bénévoles. Pour la conférence d'ouverture, le comité organisateur a fait appel à Mme Julie Fortier, professeure et chercheur de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Suivront des périodes de discussion en ateliers.

Puis vers les 17 h 30, le public pourra assister à la conférence de clôture avec la présence de M. Jean-Marie Lapointe, comédien, animateur, auteur, cinéaste, conférencier et sportif québécois. Son allocution s'intitulera « *Le bonheur de bénévoler!* ».

Début de la période d'inscription

Les organisations interpellées par l'implication citoyenne peuvent dès maintenant réserver leurs places à l'adresse suivante : regionvictoriaville.ca. Il en coûtera 10 \$ pour l'ensemble de la journée, incluant le repas du midi. Les citoyens et citoyennes qui désirent assister à la conférence de clôture pourront réserver leurs billets au coût de 5 \$ à compter du 5 avril prochain en composant le 819 751-3055.

CLINIQUE D'IMPÔTS Année d'imposition 2022

Le Regroupement des Sans-Emploi de Victoriaville offre son service de clinique d'impôts aux personnes à faible revenu de la MRC d'Arthabaska.

Prenez note qu'il s'agit d'un service provenant du Programme des bénévoles des agences de revenus du Canada et du Québec et que certaines conditions s'appliquent :

- Un adulte seul ayant un revenu annuel de 35 000\$ et moins
- Un couple sans enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ et moins.
- Un adulte et un enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ et moins.
- Chaque enfant additionnel ajoute 2 500\$ au revenu annuel.

Veillez noter que le programme des bénévoles ne permet pas les déclarations d'une personne décédée, d'une personne en faillite ou d'un travailleur autonome.

Vous êtes éligibles et intéressés?

- 1- Téléphonnez au 819-758-6134 pour prendre rendez-vous **À**
COMPTER DU 8 FÉVRIER
- 2- Une contribution de 10 \$ vous sera exigée.
- 3- Lors de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter à la date et à l'heure prévue à nos bureaux situés au :
95 rue St-Jean-Baptiste
Victoriaville, Québec, G6P 4E7

Toute l'équipe est prête à vous recevoir!

MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA FRAUDE



Sherbrooke, le 1^{er} mars 2023 – La 19^e édition du Mois de la prévention de la fraude se déroulera sous le thème « Flairez l’arnaque ». La Sûreté du Québec y participe en collaboration avec la Banque du Canada, l’Autorité des marchés financiers et plusieurs autres partenaires du Forum de la prévention de la fraude, co-présidé par le Centre antifraude du Canada (CAFC), la Gendarmerie royale du Canada et le Bureau de la concurrence. Selon le CAFC, le Québec se situe au premier rang au Canada en 2022 en ce qui a trait au nombre de fraudes d’identité, et ce pour une deuxième année consécutive. C’est le type de fraude le plus fréquent en 2022. La fraude a occasionné plus de 42 millions de dollars en pertes financières au Québec en 2022, tous types de fraudes confondus, comparativement à 30 millions en 2021.

Les stratagèmes frauduleux évoluent sans cesse et de nouvelles façons d’escroquer la population voient continuellement le jour. La population doit être aux aguets plus que jamais. Au cours du mois de mars, une campagne de sensibilisation sur les différents types de fraudes actuelles aura lieu dans les médias sociaux.

La fraude en 3D : pour s’informer des fraudes actuelles

Le livret [La Fraude en 3D](#), développé dans le cadre d’une collaboration entre la Banque du Canada, la Sûreté du Québec et plusieurs partenaires, vise à sensibiliser la population aux divers types de fraudes les plus courantes. Il encourage la population à détecter, dénoncer et décourager tous types d’arnaques.

Éviter les pièges des fraudeurs

Bien que de nombreuses équipes spécialisées travaillent quotidiennement à combattre les divers types de fraudes, la vigilance demeure le meilleur moyen de contrer les fraudeurs. Les citoyens et citoyennes doivent faire preuve de scepticisme vis-à-vis les offres trop attirantes, valider l’information et s’interroger sur l’appât d’un gain trop facile. Ces simples gestes peuvent leur éviter plusieurs ennuis. Les fraudeurs misent généralement sur la méconnaissance, la vulnérabilité des victimes, le sentiment d’urgence, l’autorité ou encore la rapidité pour arriver à leurs fins.

Signaler, c’est agir!

La Sûreté du Québec et ses partenaires invitent la population à signaler tout acte frauduleux à son service de police local. Rappelons que la fraude est un acte criminel. Qu'elle soit commise sur Internet, par téléphone, par texto, par courriel ou en personne, elle doit être signalée le plus tôt possible aux policiers et au Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501.

Pour plus d'information, nous invitons le public à consulter le [site Web](#) ainsi que [le fil Twitter](#) et [la page Facebook](#) de la Sûreté du Québec et de ses partenaires.

La Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts recherche des pompiers(ères).

SECTEUR

Ham-Nord

Saints-Martyrs-Canadiens

Notre Dame de Ham

Saint- Fortunat

Saint- Adrien



On a besoin de vous !

Votre service incendie est présentement en période de recrutement pour combler les postes de pompiers(ères) à temps partiel.

La régie intermunicipale des 3 monts compte 3 casernes. Caserne principale Ham Nord et des casernes satellites à Notre-Dame de Ham et Saint Adrien. 4 Camions autopompe, 2 Camions-citernes, 1 unité d'urgence et 1 VTT sauvetage hors route.

Description du poste

Sous l'autorité des officiers du service de sécurité incendie, le pompier(ères) est appelé à accomplir les activités reliées à la prévention, à l'éducation au public, à l'extinction des incendies, à la protection et au sauvetage des vies et des biens.

Il participe à l'inspection et à l'entretien des casernes et des équipements utilisés lors d'appels d'urgence.

Principales exigences

- Détenir la formation pompier 1 ou s'engager à suivre la formation
- Avoir son domicile sur le territoire de la Régie
- Être titulaire d'un permis de conduire valide de classe 4A ou être disposé à l'obtenir
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Posséder un cellulaire ainsi qu'un véhicule

- Être en bonne condition physique.
- N'avoir aucun antécédent judiciaire
- Démontrer un leadership positif

Les conditions de travail seront déterminées selon la convention collective des pompiers en vigueur.

Si vous répondez aux exigences, venez tenter votre chance ou même assister à un entraînement afin de découvrir le métier.

La force d'un service incendie à temps partiel est l'implication et les connaissances de chacun de ces membres.

Pas de pompier = pas de service incendie

CONTACT

Toni Marcotte directeur

TÉLÉPHONE : 819-740-601

E-MAIL : r.incendie3monts@hotmail.com

Notes importantes

Si vous payez déjà vos taxes par guichet ou en ligne, vous pouvez payer toute autre facture de la municipalité sur ce compte; fosse septique, permis, analyse d'eau, etc.

Message important

[Attention si vous circulez sur les plans d'eau.](#)



Avis poste Canada

**SUITE À DU VANDALISME SUR LES BOÎTES
POSTALES, NOUS INFORMONS QU'IL EST
STRICTEMENT INTERDIT D'ÉCRIRE SUR LES
BOÎTES POSTALES.**



PROGRAMME DE VIDANGE DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS
LA MRC D'ARTHABASKA

**SAINTS-MARTYRS-
CANADIENS**



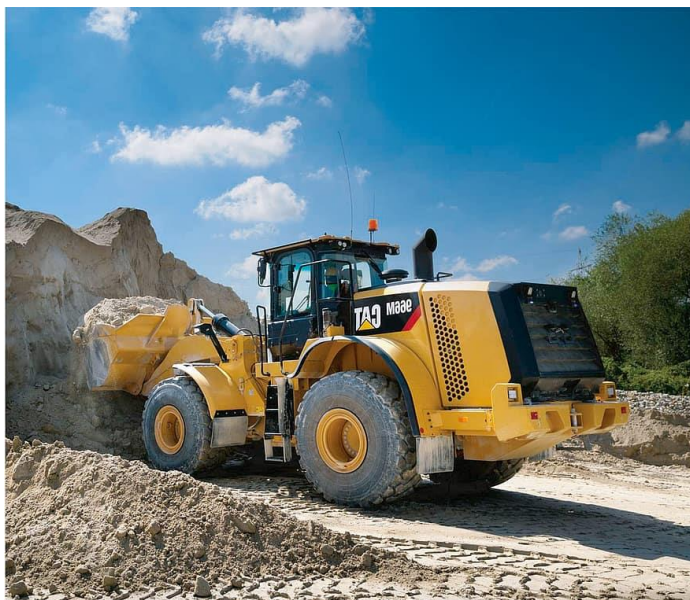
**La période de vidange des
installations septiques dans votre
municipalité aura lieu
du 28 août au 8 septembre 2023**

fossesarthabaska.ca
POUR ACCÉDER AU CALENDRIER



Informations générales des travaux à être réalisés en saison estivale 2023.

- Mise à jour de la réglementation municipale (zonage zone de location touristique) et autres.
- Les travaux de la voirie pour la section village et le financement pour le programme de la T.E.C.Q.
- Projet de voirie, première étape, chemin de la Montagne et chemin Gosford Sud. Tel que le carottage, le remplacement des ponceaux, transition et le gravelage. (Subvention provenant du programme P.A.V.L.)
- Terminer la mise à jour du réseau de distribution d'eau potable. (Subvention de la T.E.C.Q.)
- Rénovation du cimetière : relevé les monuments tombés, faire une clôture, déplacer la croix et faire un plan. (subvention F.R.R)



AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 317-2023

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saints-Martyrs-Canadiens à la séance ordinaire du 6 mars 2023 :

- Règlement 317-2023 « RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2023 G-100 HARMONISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA »

Il peut être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur rendez-vous au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité au www.saints-martyrs-canadiens.ca.

DONNÉ À SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, CE 17^e JOUR DE MARS 2023.

Sonia Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Saints-Martyrs-Canadiens, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux deux (2) endroits désignés dans la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 mars 2023.

Sonia Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens

13, chemin du Village
Saints-Martyrs-Canadiens (Québec) GOP 1A1
Tél : 819-344-5171 Fax : 819-344-2298
info@saints-martyrs-canadiens.ca

Saints-Martyrs-Canadiens, le 16 mars 2023

AVIS PUBLIC

L'avis d'ébullition est levé

Message aux utilisateurs de réseau d'aqueduc

Veillez prendre note que l'avis d'ébullition émis depuis le 7 février 2023 est levé. Vous n'avez donc plus besoin de faire bouillir l'eau avant de la consommer.

Merci!

Sonia Lemay, Directrice générale

Message aux utilisateurs de réseau d'aqueduc :



Mots cachés

Cabane à sucre



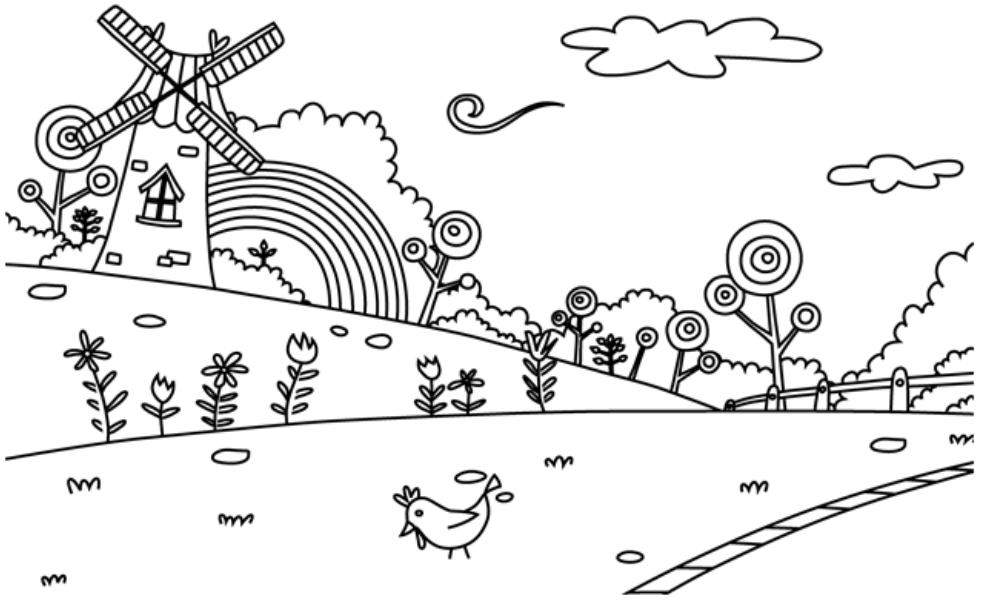
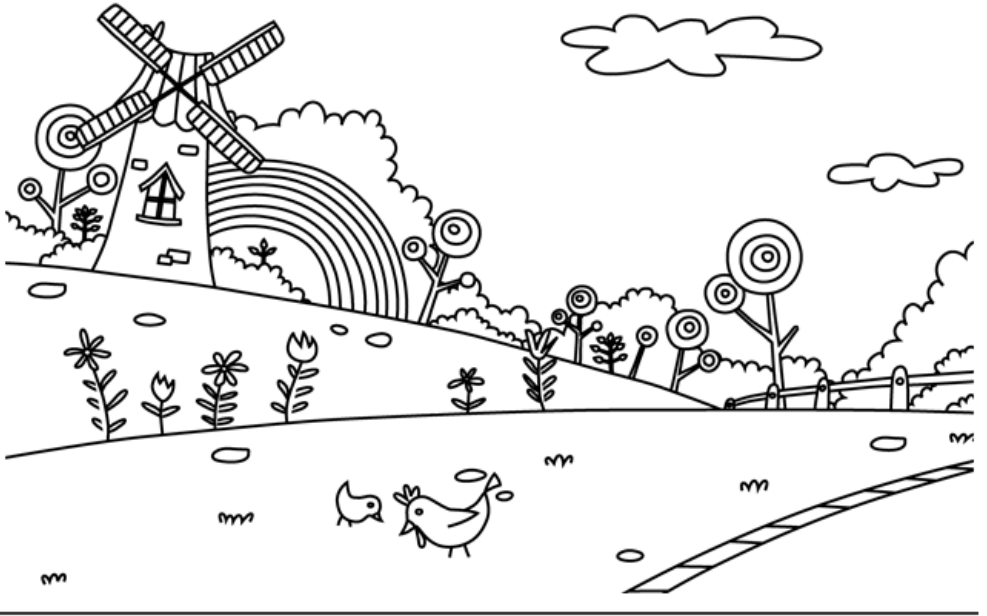
P Y C E É D H Z N U V A O E R A L
L J A X R T E I E Y I A Y A F M U
O W B R A T I U I Q X K U J C M Y
F E A S B E X R G G L K Q W O M W
P K N Z L E G N E U Y D R H Z W U
S R E J E E A Y T X R U R I G M A
C E I X U B E É R A B L I È R E A
O A A N M N H J N M A Z T I B D U
H S N U T C O Q X Q Y P O N W M O
C È X N Y E L Q K Y T V F U I W M
O V Z Z E J M Y Z L I O S S I N E
E E E J Q I N P D E L N N L H Y M
Q A F A A X S C S V T Y D K E X M
N M U Y M M G D S E H E E K U S C
S U C R E O B F N S D I F M O D A
S I R O P G E O L F K O D R F U X
B E U R R E V G N I N J U V H B U

cabane
tire
canne
eau
sève

printemps
seau
sucre
sirop
érableière

jambon
érable
neige
beurre

Trouve les 7 différences entre ces 2 images





Vous désirez passer du bon temps en famille que ça soit en glissade avec tube ou à faire de la raquette. L'endroit tout désigné est situé au Camp Beauséjour; un site merveilleux pour participer aux plaisirs d'hiver. C'est gratuit pour les citoyens de Saints-Martyrs- Canadiens

La bibliothèque est ouverte les dimanches. Bien vouloir téléphoner avant de vous déplacer pour vous assurer de son ouverture. Les heures d'ouverture sont de 10 à 12h.





CAMP BEAUSÉJOUR : Tél. : 418-458-2646

CARRIÈRE P.C.M (Saints-Martyrs)

Tél. : 819-336-2994

**BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD
MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422**

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC.

TÉL. : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)

TÉL.: 819-352-0226

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière Re Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM